

Plus de 2400 places d'accueil sur Toulon. À la recherche d'un mode d'accueil pour votre bébé ? À temps complet, à temps partiel, ou de façon occasionnelle.... Trouvez la solution qui convient le mieux à vos attentes et besoins.



Aujourd'hui, près de 1 500 enfants sont reçus quotidiennement en accueil régulier ou occasionnel dans les établissements municipaux toulonnais.

## 1/ Les structures municipales

- > **Près de 400 agents travaillent dans les structures municipales,**
- > **Plus de 650 places d'accueil pour 16 établissements,**
- > **Plus de 1 500 familles accueillies,**
- > **Un budget annuel de plus de 13 millions d'euros en dépenses de fonctionnement et 7 millions d'euros de recettes.**

### L'accueil collectif

L'accueil en collectivité des enfants âgés de 3 mois à l'entrée à l'école maternelle est assuré dans divers établissements qui peuvent proposer un accueil régulier (crèche, multi accueil) ou un accueil occasionnel (halte-garderie) afin de répondre au mieux aux besoins des familles.

Les enfants sont accueillis en petits groupes en fonction de leur âge et de leur autonomie par une équipe de professionnels, dans des établissements spécifiques qui disposent d'espaces et de matériels adaptés afin de favoriser leur bien-être et leur l'éveil dans le respect des normes de sécurité.

Les établissements sont ouverts toute la journée de 7h30 à 18h30 du lundi au vendredi (fermeture au mois d'août et une semaine en fin d'année). Dans la plupart des établissements, les repas sont élaborés sur place.

### L'accueil individuel : les assistantes maternelles municipales

Gérées par la Ville de Toulon, les 2 crèches familiales permettent un regroupement d'assistantes maternelles, employées par la Ville et agréées par le Conseil départemental. Elles assurent, dans leur cadre familial, l'accueil de un à deux enfants de moins de 3 ans.

Les enfants peuvent être accueillis du lundi ou vendredi de 7h30 à 18h30 avec une amplitude maximale de 10h30.

Les enfants accompagnés de leur assistante maternelle, se retrouvent hebdomadairement dans une des 2 crèches familiales de rattachement pour participer à des ateliers éducatifs.

Chaque assistante maternelle est placée sous la responsabilité d'une puéricultrice (aidée par une équipe pluridisciplinaire : éducateur jeune enfant, auxiliaires de puériculture, pédiatre, psychologue...) qui assure le fonctionnement de la structure et des visites régulières au domicile des assistantes maternelles. Une continuité du service public en établissement collectif est assurée en l'absence des assistantes maternelles.

> Visualisez les structures sur le plan de la ville

## 2/ Les crèches associatives et parentales

Ce sont des établissements collectifs gérés par une association de professionnels et/ou de parents. Ces derniers peuvent participer aux activités de la structure selon le projet élaboré, avec le soutien d'un personnel qualifié.

Certains de ces établissements sont subventionnés par la Ville de Toulon et conventionnés dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse signé entre la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales du Var.

**Plus de 400 places d'accueil associatives subventionnées par la Ville**

### 3/ Les assistantes maternelles agréées privées

Les assistantes maternelles indépendantes agréées par le service départemental de Protection Maternelle et Infantile (PMI).

Ce sont des professionnelles de la Petite Enfance, qui peuvent accueillir à leur domicile jusqu'à quatre enfants âgés de moins de six ans. Elles peuvent être, soit salariées d'une entreprise, soit salariées des parents qui les emploient directement.

### 4/ Les gardes d'enfants à domicile

Les parents peuvent choisir de faire garder leur(s) enfant(s) par une personne qui intervient à leur domicile, grâce à deux formules :

- avoir recours aux services en mode mandataire d'un organisme agréé par l'Etat (association ou entreprise) : cet organisme prend alors en charge à votre place tout ou partie des tâches administratives liées au recrutement et au statut d'employeur ;
- effectuer eux-mêmes le recrutement, et en tant qu'employeur ils doivent assurer les formalités liées à ce statut.

### En savoir plus

▶ [Voir le guide : "Tout-petits à Toulon"](#) [1]

### Contacts -

▶ [TOUT L'ANNUAIRE](#) [2]

**Mairie de Toulon**  
Avenue de la République  
CS 71407 - 83056 Toulon Cedex  
Tél. : 04 94 36 30 00

### Liens:

[1] <https://toulon.fr/node/16577>

[2] <https://m.toulon.fr/annuaires>